

Les subsides

Tout le monde à la Chambre est bien conscient que le parti conservateur a terni l'image qu'il se targue d'avoir. Cependant, à plus long terme, ce sont les conséquences pour notre institution qui font problème. Nous entendons très souvent des gens dire: «Vous êtes là en mon nom pour servir les intérêts du Parlement du Canada, pas nécessairement votre parti». Il faut prendre bonne note que les perdants, dans ce débat, ne sont pas nécessairement le ministre ou le gouvernement. Les vrais perdants sont les Canadiens parce que leur Parlement, leur institution nationale, celle qu'ils soutiennent financièrement, a été bien inutilement couverte de ridicule. L'intégrité, le leadership moral et la conviction auraient dû jouer il y a longtemps pour empêcher une telle situation. Quelqu'un a été incapable de se lever pour adopter la position courageuse qu'il aurait fallu. On a laissé cette question traîner jusqu'à ce que le ministre remette sa démission aujourd'hui et que nous apprenions qu'une enquête aurait lieu. Là encore, il faut se demander si c'est une enquête que nous devrions avoir. N'oublions pas qui sont les véritables perdants. Ce n'est pas un gain pour un parti politique ou un autre. Ce n'est pas un gain ou une perte pour le premier ministre (M. Mulroney)—c'est certainement la seconde—mais c'est une perte pour les Canadiens qui voient diminuer la valeur de cette institution que nous défendons chaque jour auprès de nos électeurs.

● (1750)

M. Rogriguez: Monsieur le Président, lorsque le gouvernement conservateur a été élu en septembre 1984, tout le monde était d'avis que les choses allaient changer. On espérait que le changement serait pour le mieux et que l'on ferait un grand nettoyage. Nous nous sommes débarrassés de 16 ans de règne libéral. Les changements sont sains dans notre système et nous espérons un gouvernement plus propre, plus frugal.

Il est au pouvoir depuis à peine deux ans et déjà nous avons des incidents. Si Allan MacEachen était de l'autre côté, serions-nous dans cette impasse? Je me suis demandé cela, car je pense que la question aurait été traitée fort différemment de la façon dont elle l'a été par le vice-premier ministre (M. Nielsen).

Oui, monsieur le Président, je représente une circonscription de travailleurs et je m'inquiète de la façon dont les jeunes voient les politiciens et la politique. Ce genre de comportement est répréhensible. En tant que parlementaires ces tergiversations nous ont fait du tort. Il aurait fallu agir promptement. C'est cela qu'il aurait fallu faire.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, il m'est déjà arrivé d'assister aussi bien du côté gouvernemental que dans l'opposition à des démissions de ministres, et j'ai eu l'occasion de réfléchir à ces circonstances et aux événements qui entraînaient ces démissions. Il ne fait aucun doute pour moi que nous partageons dans une certaine mesure le traumatisme dont est victime le ministre concerné. La chape de silence qui s'abat sur la Chambre, l'émotion éprouvée à l'occasion de la perte, même temporaire, d'un ministre de la Couronne, ce sentiment,

cet état d'esprit se retrouvent assez fréquemment aussi dans l'opposition, car certains députés de l'opposition se souviennent bien de circonstances analogues quand ils étaient du côté gouvernemental. Évidemment, il y en a aussi qui se réjouissent des malheurs d'un collègue assis en face, et cela aussi, c'est quelque chose de malheureusement inévitable.

Nous avons eu aujourd'hui une journée différente, tristement différente. Aujourd'hui, le discours d'ouverture du chef de l'opposition officielle (M. Turner) aurait mieux convenu par sa forme, son contenu et son débit, à une autre forme d'assemblée que le Parlement.

Le député de Vancouver Quadra (M. Turner) prétend qu'une enquête permet d'éloigner la question du Parlement. Je suis certain, monsieur le Président, qu'il serait parmi les premiers à intervenir vigoureusement si l'on accusait quelqu'un d'autre sans lui donner une chance de se faire entendre.

Le chef de l'opposition a certainement réfléchi avant son discours d'aujourd'hui au spectacle de ceux qui ont voulu entraver par leurs bonds et leurs bousculades la démarche ordonnée et démocratique d'un comité au sujet duquel ils n'avaient pas caché leurs opinions. Il a manifestement décidé d'oublier cet aspect de la question et ce faisant, il a délibérément ou involontairement manqué de noblesse.

Comme nous le savons, le premier ministre a annoncé le 9 septembre 1985 un code d'éthique. À l'époque, le premier ministre a écrit aux chefs des partis d'opposition afin de leur donner le loisir de formuler leurs commentaires et leurs propositions d'amélioration et d'élargissement de ce code. Comme nous le savons, au terme de neuf mois de fécondes réflexions, ils n'ont toujours pas fourni de réponse.

Voici ce que disait le premier ministre dans sa lettre au chef du parti libéral et au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent):

Monsieur,

Comme je juge indispensable dans une saine démocratie que les titulaires de charges publiques jouissent de la confiance et de l'estime de la population qu'ils desservent, je déposerai aujourd'hui à la Chambre un Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. J'ai également écrit aux présidents de la Chambre et du Sénat afin de leur proposer d'explorer la possibilité d'imposer un régime semblable à leur personnel. Je ne doute pas que vous endosserez aussi cette suggestion.

Bien que le rôle des parlementaires soit de toute évidence très différent de celui des autres titulaires de charges publiques, j'estime tout de même qu'il aurait fallu depuis longtemps fixer des règles de conduite aux députés et sénateurs. Le rôle de ces derniers étant différent, je ne proposerais pas le même régime que pour les autres titulaires de charges publiques. Néanmoins, je sais que vous et vos collègues partagez mes préoccupations et serez disposés à collaborer avec nous afin d'étudier les options qui se présentent.

Vous vous souviendrez peut-être qu'en 1974 et 1975, un Livre vert intitulé *Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts* a été présenté pour étude devant les comités de la Chambre et du Sénat. En 1978, un projet de loi sur l'indépendance du Parlement a franchi l'étape de la première lecture. Malheureusement ces mesures présentées au Parlement n'ont jamais été adoptées. Même si le processus peut être laborieux, je propose que nous nous remettions à la tâche afin d'en arriver à cette heureuse conclusion que les Canadiens méritent bien.